



## RENCONTRES *Saint-Hubert* SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MAURICE-COLOMBIER

### Épreuve du Doubs **23 SEPTEMBRE 2018**

**NOUVEAU** : La catégorie "Archer avec chien d'arrêt ou spaniel" a officiellement été créée. N'hésitez pas à vous inscrire !

Inscription à retourner, accompagnée de votre règlement et des pièces justificatives avant le 19 septembre 2018 à :  
**Christophe VUILLEMIN** Délégué Départemental des Rencontres Saint-Hubert 12 Rue de Sous Velles 25620 TARCENAY  
 vuilleminchristophe@orange.fr – 06 07 13 29 16

### Feuille d'engagement

Rencontres Saint-Hubert sur le territoire de Saint-Maurice-Colombier - 23 septembre 2018



#### CHASSEUR

Nom : ..... Prénom : .....  
 Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : .....  
 Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 N° de téléphone ..... Portable : .....  
 N° du permis de chasser : ..... E-mail (facultatif) : .....  
 Assurance : N° de contrat et compagnie.....  
 Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date ..... ) pour le département du .....

#### CHIEN

Nom : ..... Affixe : .....  
 Race : ..... Sexe :  Mâle  Femelle Date de naissance : ..... / ..... / .....  
 N° Tatouage ou Puce : ..... N° LOF : .....  
 Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

#### CATÉGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- "Junior" en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2018)
- "Junior" avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- "Chasseresse" avec Chien d'arrêt ou Spaniel
- "Chasseresse" avec Chien trialisant (Chien d'arrêt ou Spaniel)
- "Chasseur" avec Chien d'arrêt «
- "Chasseur" avec Spaniel
- "Chasseur" avec Chien d'arrêt trialisant
- "Chasseur" avec Spaniel trialisant
- "Archer" avec Chien d'arrêt ou Spaniel

Engagement : 15€ / chien  
 Chèque à l'ordre de la FDC25  
 Dans la limite de deux chiens  
 par personne.  
 Gratuit pour les -20 ans.

Repas : 18€ - Chèque à l'ordre de  
 l'ACCA ST-MAURICE-COLOMBIER

**Important** : Pour les Catégories "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail ..... (Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1re ou 2e cat. en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avvertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint-Hubert\*, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à ..... Le ..... Lu et approuvé Signature :

\*Disponible en ligne sur [www.fdc25.com](http://www.fdc25.com)